

Compte rendu du Comité Technique Local des 16 et 25 octobre 2012

A l'ouverture de la séance du 16 octobre, le Directeur départemental a présenté les orientations dites « fils conducteurs » du nouveau Directeur général : conditions de vie au travail, protection des agents, simplification des procédures, culture commune DGFIP, réflexion sur le management, administration centrale au service du réseau, qualité de service et dialogue social.

A la demande du Ministre, la DGFIP va procéder à la définition d'une « démarche stratégique » qui portera sur les méthodes, le réseau, les missions, les rapports avec les usagers. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la « trajectoire budgétaire 2013/2015 ». Des groupes de travail se réuniront régulièrement et présenteront des points d'étape. Un projet définitif devra être finalisé en mars-avril 2013 et soumis au ministre.

Pour la CGT, explicitement reliée aux objectifs pluriannuels de réduction des crédits (la « trajectoire budgétaire »), cette « démarche stratégique », qui va se traduire par une remise à plat générale, fait courir les plus grands risques aux emplois, au réseau, aux missions de la DGFIP.

Après l'intervention du directeur, la CGT Finances publiques 92 a lu la déclaration liminaire suivante :

Le projet de budget 2013 consiste en un plan d'austérité de 30 milliards d'euros pour satisfaire les exigences de l'Union Européenne et des marchés financiers, dont 10 nouveaux milliards de réduction des dépenses publiques.

Un tel plan d'austérité aura des conséquences dramatiques sur l'emploi, les missions, les conditions de travail, les droits et garanties collectives.

En conséquence, la CGT Finances Publiques se prononce pour le rejet de ce plan d'austérité.

Le traité européen sur la stabilité, la coordination et la gouvernance qui vient d'être ratifié, vise à vouer notre peuple et les peuples d'Europe à l'austérité perpétuelle. Il constitue d'ores et déjà le cadre dans lequel est conduite la politique publique.

C'est ainsi que le Premier ministre annonce le lancement d'une politique dite de « modernisation de l'action publique...inscrite dans le cadre respectueux de la trajectoire de redressement de nos finances publiques ».

Cette politique s'articule étroitement avec l'acte III de décentralisation au sujet duquel un projet de loi est en préparation.

La CGT Finances publiques réaffirme son attachement au statut général et aux statuts particuliers dont relèvent les agents de la DGFIP et son opposition à tout abandon ou transfert de missions, externalisation ou privatisation. L'exécution de la dépense de l'état et des collectivités locales doit rester de la responsabilité exclusive du comptable public.

Le projet de budget 2013 se traduit pour notre administration par 2023 nouvelles suppressions d'emplois.

Alors que les agents sont déjà au bord de la rupture ces nouvelles suppressions sont insupportables. La CGT demande l'arrêt immédiat des suppressions emplois, le comblement des vacances d'emplois et les créations à hauteur des besoins.

Sur ces revendications et d'autres notre section a interpellé le DG lors de son bref passage à Boulogne lundi 8 octobre. Le DG nous a opposé les orientations ministérielles.

L'austérité se traduit concrètement dans les points inscrits à l'ordre du jour de ce CTL : économies budgétaires et gains d'emplois escomptés à travers :

*-l'expérimentation d'une nouvelle organisation de la CDC,
-la mise en place d'une caisse unique sur le site de Boulogne,
-la fermeture de la trésorerie de Vanves,
-le regroupement des FI des SIP de Boulogne nord et sud,
-l'opération de regroupement immobilier sur Boulogne rue Fes-sart au détriment des bonnes conditions d'installation des agents.*

Lors de l'entrevue avec le DG, la CGT a également présenté des revendications touchant aux conditions de travail et à l'exercice des missions dans le département. Le Directeur général a renvoyé à la direction départementale.

Nous nous retournons vers vous.

Il s'agit des demandes :

*-de réimplantation des emplois B FI supprimés en 2012,
-de garantie de maintien des missions et des services du sec-teur public local, du service des rémunérations et de la caisse des dépôts,*

*-d'un soutien renforcé aux collègues travaillant sur Chorus,
-de confirmation de la pose d'une paroi vitrée de protection à l'accueil du SIP de Suresnes,*

-de pourvoi des emplois vacants au SIP de Gennevilliers et de renfort, en particulier dans la mission foncière,

*-du maintien des brigades domaniales à Puteaux,
-d'octroi d'un quart d'heure cantine pour les agents des sites de Saint-Cloud, Issy, Nanterre Tivoli et Boulogne sud,*

-de non-sollicitation des agents de Boulogne Jean-Jaurès pour la rentrée des poubelles le matin,

-d'annulation du projet de fermeture de la recette municipale de Vanves.

Nous vous demandons de répondre positivement à ces deman-des, soit à l'occasion de l'examen des points à l'ordre du jour, soit en questions diverses.

Il appartient à la direction de prendre la mesure de l'état dégra-dé des services et de la profondeur du mécontentement des agents. Il est temps que s'ouvrent de véritables négociations avec les élus du personnel à partir des revendications.

Dans sa réponse, le directeur, après avoir noté la baisse en valeur absolue des suppressions d'emplois 2013 par rapport à 2012, a contesté l'affirmation selon laquelle les restructurations à l'ordre du jour du CTL découleraient de l'austérité. Force est de constater pour-tant que chacune des mesures proposées a une incidence sur l'em-ploi et les moyens budgétaires. A propos du périmètre de la DGFIP, le directeur s'est prononcé pour qu'elle conserve toutes ses missions et s'est dit opposé à toute externalisation.

Concernant la pose d'une vitre à l'accueil de Suresnes, le directeur attend les conclusions du commissaire en charge de la sécurité dans nos services. Une décision interviendra dans les prochaines semai-nes.

En réponse à une interrogation de notre part, il a indiqué qu'il ne dis-posait d'aucune information quant aux conséquences pour la DGFIP de l'acte III de la décentralisation. Cette question fera l'objet des ré-flexions au titre de la démarche stratégique.

Les débats ont ensuite porté sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Bilan de la campagne de notation 2012

Le nombre d'appels est en augmentation (de 52 en 2011 à 62 en 2012) mais il y a moins de demandes satisfaites en totalité. Le nom-bre d'appels en CAP nationales est également en augmentation. La

direction a fait état d'une harmonisation entre les filières en progres-sion mais encore incomplète.

La CGT a relevé le nombre très élevé de +0,01 et -0,01 attribués dans la filière gestion publique et fait observer que cela posait problème

puisque les +0,01 valaient engagement d'attribution d'une majoration l'année suivante. La direction répond que le +0,01 est une note intermédiaire qui ne vaut engagement qu'en cas de mention expresse par le notateur.

Le mises en réserve sont en diminution et pour autant elles ne sont pas toutes utilisées en CAP.

Tableau de bord de veille sociale, 1er semestre 2012

Il s'agit d'un ensemble d'indicateurs censés permettre une analyse des risques liés aux conditions de vie au travail. Au cours du premier semestre, on dénombre 4 fiches de signalement (agressions physiques ou verbales). Au 16 octobre, ce chiffre se monte à 17. A cette occasion, le Directeur a souligné qu'il n'était pas admissible qu'un agent subisse une agression verbale et qu'il ne fallait pas hésiter à recourir à la fiche de signalement et, selon le cas, au dépôt de plainte accompagné de la saisie du procureur par l'administration.

Parmi les indicateurs figurent par exemple :

- ⇒ le nombre de jours d'arrêt maladie,
- ⇒ le nombre d'écartements des horaires variables (1 514 ont été constatés mais la direction n'a pas été en mesure de nous indiquer ni le nombre d'agents, ni le volume d'heures correspondantes),
- ⇒ le nombre de droits de retraits ou d'alertes exercés...

Video-protection (ne pas confondre avec vidéo-surveillance...)

31 sites sur 45 sont équipés d'un dispositif de caméras de vidéo-protection. Les caméras doivent être positionnées au niveau des entrées/sorties des bâtiments, de l'accueil des usagers, de la caisse et sur le parcours des convoyeurs de fonds. Le dispositif doit faire l'objet d'une déclaration à la CNIL, d'une demande d'autorisation au Préfet (pour ce qui concerne l'espace public) et d'une signalétique particulière auprès des usagers.

Nous avons évoqué le cas de Boulogne Jean-Jaurès où une caméra était dirigée sur la pointeuse située près de l'entrée. La direction a

répondu qu'elle avait été réorientée vers la porte d'accès. Les écrans de contrôle se trouvent dans le bureau du superviseur de l'accueil et/ou celui du chef de service. Les images sont conservées un mois et ne peuvent être consultées qu'à la demande de la direction en cas d'incident.

La CGT a demandé qu'il soit rappelé aux chefs de service qu'il s'agissait d'un dispositif de vidéo-protection et non de vidéo-surveillance des personnels.

Réorganisation de l'activité de préposé de la Caisse des dépôts et consignations

La CDC expérimente une nouvelle organisation dans la gestion de la clientèle qui distingue un «front-office» (chargé de clientèle) conservé dans les Hauts-de-Seine et un «middle-back office» (services bancaires), dans le cas du 92, transféré à la DDFIP 78. La CGT a demandé quel était l'impact sur le périmètre des missions et des emplois. La Direction a déclaré ne pas être en mesure de répondre, s'agissant d'une expérimentation qui ne débutera réellement que début 2013.

N'ayant aucune garantie quant au maintien des missions et des emplois à l'issue de l'expérimentation, la CGT ne pouvait approuver le projet présenté.

VOTE :

CGT : contre

CFDT, FO et Solidaires : abstention

Expérimentation d'une caisse unique sur le site de Boulogne

Il est proposé d'étendre l'expérimentation d'une caisse unique SIP-SIE à l'occasion de l'arrivée de Boulogne sud (rue du Dôme) sur le site de Boulogne Jean-Jaurès.

La direction fait ressortir le faible nombre d'encaissements en SIE.

La direction a souhaité un vote. Notre délégation, opposée au principe des regroupements de services, n'y était pas favorable, faisant valoir

qu'au cas particulier l'expérimentation était déjà en cours sans avoir fait l'objet d'un débat préalable en CTL ni d'un bilan d'étape.

Vote :

CFDT, FO, Solidaires : abstention

CGT : refus de vote.

Fermeture de la trésorerie municipale de Vanves par fusion avec celle d'Issy-les-Moulineaux

Notre délégation a tout d'abord rappelé que, lors de sa venue, le DG avait expliqué qu'il allait lancer une concertation sur les implantations, ce qui pouvait laisser supposer qu'il entendait se donner du temps. Or ce CTL est convoqué sur un projet de fermeture de la Recette Municipale de Vanves au premier janvier 2013. Cette fermeture accélérée paraît contradictoire avec le discours officiel. Réponse de la direction : au plan national la DG vient de rendre publique une liste de 20 fermetures de trésoreries, dont celle de Vanves.

Notre délégation a présenté les remarques suivantes :

A aucun moment, la Direction n'a informé les organisations syndicales de sa volonté de fermer Vanves municipale. C'est suite à des communications informelles de la hiérarchie aux collègues concernés que la CGT a dû demander à la Direction de s'expliquer.

Le dossier transmis aux élus en CTL est d'une indigence manifeste. Aucune étude d'impact sérieuse ne semble avoir été faite : usagers qui se déportent sur les structures les plus proches SIP et TP Malakoff, régisseurs qui devront désormais se déplacer entre Vanves et Issy avec des fonds et des valeurs, éloignement du service public vis-à-vis des usagers et des services de la Mairie de Vanves.

La fermeture d'un service public est inacceptable. Dans un contexte de crise économique et sociale, où le service public est considéré comme un amortisseur social, les usagers ne retrouveront ni la proximité, ni l'interlocuteur habituel qu'ils pouvaient avoir précédemment.

Dans le climat actuel, où nos services sont particulièrement visés par des braquages car détenteurs de fonds et de valeurs, cette décision est malvenue.

Les collègues de Vanves qui ont su s'adapter et adapter leur organisation à l'effectif attribué (poly-compétence sur les dépenses et les recettes de la commune, de la maison de retraite), expertises et connaissances mutualisées, solidarité renforcée, risquent de voir leurs conditions de travail se dégrader.

Après avoir minimisé toutes les conséquences de la fermeture de ce service de proximité, le directeur a expliqué que l'opération avait l'accord des élus locaux concernés préalablement consultés. Au passage le directeur a indiqué qu'une nouvelle implantation était recherchée pour la trésorerie d'Issy-les-Moulineaux qui, même après la fusion projetée, bénéficierait aux yeux de la direction de locaux trop vastes.

Nous avons rappelé l'attachement de nos concitoyens au service de proximité et leurs attentes croissantes en ce domaine. Particulièrement dans un contexte de crise la présence du service public en zone urbaine comme en zone rurale est une condition indispensable à la mise en œuvre des politiques publiques.

Vote :

Contre : CGT, CFDT, FO, Solidaires

La CGT se félicite que l'unanimité des élus du personnel se soit réalisée pour rejeter la fermeture de ce service public. Nous estimons que la direction devrait en tirer les conséquences, c'est-à-dire renoncer à son projet.

En raison des règles en vigueur (vote contre unanime) elle devra reconvoquer un CTL sur ce point.

En raison du vote unanime « contre », conformément aux règles en vigueur, la Direction a dû reconvoquer sur ce point un CTL, le 25 octobre.

Lors du CTL du 25 octobre, la Direction a transmis de nouveaux documents détaillant l'activité des 2 trésoreries et les temps de trajet depuis Vanves pour rejoindre le site d'Issy-les-Moulineaux.

Ces documents font apparaître une activité non négligeable de la trésorerie de Vanves qui pour une part relève de la seule compétence de la trésorerie supprimée (cantine, crèche, maison de retraite...). L'utilisateur sera désormais obligé de se déplacer sur Issy-les-Moulineaux. Une autre partie de l'activité (achats de timbres notamment) sera inévitablement reportée sur le SIP tout proche.

Les documents transmis confirment nos craintes relatives à l'allongement du temps de trajet qui n'est pas anodin.

Ces informations complémentaires ne peuvent que confirmer notre opposition à cette fermeture.

Répondant à une de nos interrogations, la Direction a pris l'engagement que les collègues concernés par le transfert continueraient à exercer les missions afférentes à la commune de Vanves en conservant la forme d'organisation actuelle.

Nous avons également demandé à la Direction si des collègues étaient éligibles à la prime de restructuration. Elle va regarder.

Vote :

Contre : CGT, CFDT, FO, Solidaires

Ce vote contre unanime renouvelé constitue l'avis définitif du CTL. Pour la CGT, la mobilisation en faveur du service public que constitue la trésorerie de Vanves doit se poursuivre.

Emménagement au 32 rue Fessart de la Trésorerie Municipale, du PCE et des 1^{ère} et 3^{ème} BDV de Boulogne

Notre délégation a dénoncé l'entassement des services dans les locaux réaménagés : open space pour les brigades, le PCE et la trésorerie. Dans le cas du PCE, il a été demandé que le bureau du responsable soit séparé du reste du service par une cloison pleine et non une

paroi vitrée.

Notre délégation a été la seule organisation syndicale à demander un vote : refus de l'administration.

Regroupement des FI des SIP de Boulogne nord et sud

La direction justifie son projet par la taille réduite devenue « critique » des FI. Nous avons répliqué que c'est la direction qui a supprimé au 1^{er} septembre un B dans chacune des FI de Boulogne, comme dans la quasi-totalité des FI du département.

Cela aboutit pour un tissu fiscal très fourni comme celui de Boulogne à une présence FI manifestement sous-dimensionnée alors que les pouvoirs publics reviennent au moins en partie sur la réforme de l'ISF

et des successions.

Nous avons rappelé notre demande de réimplantation des emplois B supprimés en FI et rejeté le regroupement projeté.

Vote :

contre : CGT, FO, Solidaires, abstention : CFDT.

Questions diverses

Indemnités communales

La direction a rappelé que les mairies de Neuilly et Nanterre avaient décidé de ne plus verser les indemnités communales. La position de la direction est que ces indemnités n'ont pas de fondement légal. Elle s'est dite contactée par de nombreux maires auxquelles elle ne peut que conseiller de mettre fin aux versements.

Le prétexte de la légalité (côté direction) et les impératifs de l'austérité (côté collectivités) se rejoignent pour amputer une fois de plus le pouvoir d'achat des agents. La fin rapprochée des indemnités communales est programmée.

Contrôle déontologique

La direction a informé qu'un nouveau dispositif de contrôle des obligations fiscales des agents de la DGFIP rentre en vigueur. Est instauré un double niveau de contrôle systématique, à savoir un premier contrôle annuel des obligations déclaratives et contributives et un second contrôle, plus approfondi, sur pièces. Il faut constater que la DGFIP consacre une part toujours croissante de ce qu'il lui reste de moyens au contrôle fiscal...de ses propres agents. Cherchez l'erreur.

Lors du CTL reconvoqué, la direction a précisé que le dossier fiscal des agents ferait l'objet d'un contrôle sur pièces tous les 5 ans.

Notre délégation a repris les questions soulevées dans la déclaration liminaire et qui n'avaient pas trouvé de réponse

Demande de maintien de toutes les missions, de tous les services dont les services de direction. Nous avons évoqué notamment le chantier de l'**Opérateur National de Paye**.

La direction a réaffirmé son attachement au maintien des missions. Concernant l'ONP, la direction participera au test national via la gestion de la paye du ministère de l'agriculture.

Chorus

Nous avons demandé un soutien renforcé aux collègues travaillant sur Chorus. La situation de Chorus comptable est catastrophique. Les collègues en charge de l'ajustement naviguent à vue, du fait de nom-

breux dysfonctionnements applicatifs, ce qui augure mal la clôture de la gestion 2012.

La direction s'est déclarée consciente des difficultés et prête à apporter une aide renforcée en cas de besoin en fin d'exercice.

Transfert de la Brigade d'Evaluation Domaniale de Puteaux à Nanterre

Nous avons rappelé notre opposition et demandé à connaître les loyers et charges comparés des deux sites. Le directeur a répondu en arguant que le Domaine est un service de direction, que le transfert présente un intérêt financier et que la direction doit faire preuve d'exemplarité dans la politique immobilière de l'état.

Agents de Boulogne Jean Jaurès sollicités pour la rentrée des poubelles le matin

Nous avons réitéré la demande que nos collègues ne soient plus sollicités. La direction a répondu que le problème ne se posait que jusqu'au 1^{er} décembre, date d'embauche d'un agent technique. Après discussion, le directeur a demandé que le contact soit pris avec la société en charge du nettoyage afin d'envisager une solution transitoire.

Lors du CTL reconvoqué, la direction a annoncé le recrutement d'un auxiliaire à compter du 15 novembre. Celui-ci sera chargé d'opérations d'archivage, il lui sera également demandé de procéder à la rentrée des poubelles. Les collègues ne seront donc plus sollicités. La direction a donc été amenée à prendre en compte notre demande qui s'appuyait sur une pétition signée par 61 agents

SIP de Gennevilliers

Notre délégation a une fois de plus évoqué la situation de sous-effectif aigu. Nous avons demandé des renforts et notamment sur la matière foncière. La direction s'est déclarée particulièrement attentive à la situation sur ce site ajoutant que certaines tâches étaient rebasculés vers ses services.

SIP de Suresnes

Nous sommes également intervenus sur la situation des effectifs du SIP de Suresnes : aux deux suppressions d'emplois intervenues au 1^{er} septembre s'ajoute un congé maladie non remplacé sur le secteur de la Défense. Nous avons demandé que le service soit renforcé. La direction va examiner la situation.

Crédits vacataires

Nous avons demandé également un état des crédits de vacataires restant à utiliser ainsi qu'un point sur la situation budgétaire de la DDFIP. Accord de la direction pour livrer ces éléments.

Stockage d'archives, pilon et manutention

Nous avons fait état de l'encombrement du local d'archives prévu pour le local du conciliateur et du fait que les agents de la direction sont de plus en plus sollicités pour la manutention de charges lourdes : pilon, ramettes de papier...avec les risques physiques que cela implique. La direction n'a pu contester.

Transfert de fonds et encaissements

Notre délégation s'est inquiétée du projet de réduire les passages des convoyeurs de fonds, ce qui avait pour conséquence l'augmentation du montant de l'encaisse conservé localement. Réponse de la direction : cette décision est « rapportée », c'est-à-dire annulée.

Centralisation du courrier

Nous sommes intervenus pour savoir où en était l'installation du nouveau système d'affranchissement. Nous avons évoqué les ins-

tructions données aux sites qui augurent mal d'une décharge d'activité (conditionnement et comptage des plis) et pour les services centralisateurs, le non engagement des travaux d'insonorisation et l'absence de décharge de l'activité standard.

Réponse de la direction : le comptage des plis est une obligation du contrat Ecopli. La direction souhaite confier l'activité standard à un agent dédié. Le dispositif global de centralisation du courrier doit être prochainement testé et ne rentrera pas en vigueur au mieux avant la fin du mois.

Lors du CTL reconvoqué, cette question a été réabordée compte tenu des notes parvenues dans les services. Il apparaît que le nouveau dispositif entraîne pour nos collègues des contraintes supplémentaires de tri et de comptage des plis. La nouvelle charge de travail qui en résultera sera bien supérieure à l'ancien travail d'affranchissement. Le coût global pour la DDFIP de l'affranchissement est de 2.2 millions d'euros. L'économie attendue du nouveau dispositif est encore incertaine, le chiffre de 200 000 euros a été avancé comme l'hypothèse la plus favorable. Les économies réalisées correspondent en fait à la prise en charge par nos services sans effectifs supplémentaires d'une partie du travail de tri effectué jusque là par La Poste.

Chauffage

La direction a démenti l'existence d'une directive de sa part qui viserait à récupérer les appareils de chauffages individuels dans les services. Par ailleurs elle est en attente des conclusions d'un audit sur le chauffage....

Questions diverses soulevées au CTL du 25/10/2012

Paierie départementale

Notre délégation a fait état du sous-effectif constaté dans ce service qui se voit par ailleurs attribuer une charge de travail supplémentaire importante (recouvrement de la restauration scolaire) assurée antérieurement par les services de l'Education Nationale. Cette situation engendre des rigidités dans la gestion des congés. Nous avons demandé que ce service soit renforcé et que les agents ne soient pas pénalisés. La direction a fait état d'un sous-effectif de - 2,8 B et C sur un effectif de 29 et reconnaît les difficultés qui en découlent. Elle a ajouté que le service était renforcé par au moins un EMR. Pour nous, ce n'est pas suffisant. Nous demandons le réexamen de cette situation.

Montrouge

Nous avons signalé les dysfonctionnement du réseau téléphonique sur le site : absence fréquente de sonnerie et coupures intempestives. Le prestataire a été contacté et procède à des tests, sans résultat. La direction a déclaré suivre cette question. Pour nous, il appartient à l'administration de trouver une solution dans les meilleurs délais. Les collègues du site demandent également que l'arborescence du serveur vocal automatisé distingue les secteurs de Montrouge d'une part et de Bagneux d'autre part, afin d'éviter la perte de temps liée aux appels mal dirigés. La direction va étudier cette possibilité.

Locaux d'archives de la Direction

La délégation CGT est intervenue concernant le nettoyage et l'entretien de ces locaux (poussière, sachets de dératisation...). La Direction va contacter la Préfecture afin qu'elle fasse le nécessaire auprès de l'entreprise prestataire de nettoyage. La CGT a précisé que le sujet de la propreté et de l'entretien des locaux d'archives ne se limitait pas au CAD mais concernait l'ensemble des sites.

Nous avons également évoqué les possibilités de conservation des archives par scannage, la Direction a répondu qu'il n'y avait pas de politique générale de ce type, mais l'opportunité est laissée à l'appréciation de chaque responsable de division.

Courbevoie

Notre délégation a remis à la direction la pétition des agents des secteurs de Courbevoie demandant à la direction de se rendre sur le site afin d'entendre collectivement les agents en présence des représentants syndicaux au sujet des problèmes rencontrés, en particulier ceux liés à la fusion des secteurs. La direction a pris note et annoncé qu'elle prendrait contact avec le responsable de site.

Autorisations d'absence pour fêtes religieuses

Notre section avait saisi la direction et le DG lors du passage de ce dernier, le 8 octobre à Boulogne, au sujet de la décision de ne plus

rémunérer les autorisations d'absence pour certaines fêtes religieuses. Nous écrivions : "cette régression introduit une discrimination". La direction a envoyé le message suivant aux cadres A et A+ :

"Compte tenu de certaines interrogations au sujet des nouvelles dispositions concernant les autorisations d'absence pour fêtes religieuses et dans l'attente d'une expertise complémentaire, les nouvelles dispositions sont suspendues. Le régime antérieur (autorisations d'absence rémunérées) s'applique aux nouvelles demandes des agents."

Les autorisations d'absence déposées à ce titre en septembre et jusqu'à nouvel ordre sont rémunérées. C'est un premier résultat auquel l'intervention de la CGT n'est pas étrangère. Notre délégation a demandé à la direction d'adresser la note annonçant la suspension non pas seulement aux A et A+ mais à l'ensemble des agents qui avaient été destinataires de la note initiale supprimant la rémunération des absences concernées. Il s'agit avant tout de permettre la meilleure circulation de l'information afin que tous les collègues dans ce cas puissent bénéficier d'autorisations d'absence rémunérées. La direction a donné son accord à la diffusion générale de la note.

Sceaux

Accueil :

Nous avons demandé s'il existait une directive visant à ne plus faire asseoir les usagers de façon à les recevoir au guichet pour gagner du temps. Cette accueil indifférencié se traduit par des files d'attente plus importantes qui gênent l'accès à certains services et une attente plus longue car, même pour prendre un simple rendez-vous, les gens sont obligés d'attendre le règlement de dossiers plus complexes suivant l'ordre de la file. Le guichet calibré pour trois agents en compte parfois jusqu'à sept ; le manque de confidentialité est criant et une grande partie du hall d'accueil formé par la salle d'attente et les box de réception n'a plus d'utilité. Tout cela génère de l'agressivité de la part des contribuables et détériore les conditions de travail. La direction a répondu qu'il n'y avait pas de directive à recevoir les usagers debout et que l'organisation de l'accueil relevait du niveau local. Toutefois la présence de sept agents derrière le guichet lui paraît excessive.

Services communs :

Une nouvelle fois, nous avons rappelé les conditions dans lesquelles sont hébergés les services communs : manque de luminosité, faible température et isolement vis-à-vis des autres services. Nous avons demandé à ce qu'ils soient relogés dans les étages, où des possibilités existent. La direction est disposée à envisager un relogement à la condition qu'il n'y ait pas de travaux à réaliser, invoquant les impératifs budgétaires.